MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Réouverture progressive des écoles et des collèges

Académie de LYON / Collège Pierre Joannon
42400 SAINT CHAMOND

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

1. Protocole sanitaire *(cadrage national)*
2. Accueil des élèves et des personnels *(cadrage national)*
3. Information des familles *(cadrage national)*
4. Le rôle des familles *(cadrage national)*
5. Au collège Pierre Joannon
6. Modalités pratiques de la réouverture

Protocole sanitaire

Le fonctionnement de l'école est adapté de manière à respecter le protocole sanitaire établi par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des solidarités et de la santé.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- La distanciation physique ;
- Le respect des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et matériels ;
- L'information et la communication à l'attention des parents et des élèves ainsi que la formation des personnels.

Une organisation est donc mise en place pour permettre le respect de ces principes fondamentaux dans le fonctionnement de l'école.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour tous les personnels dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (encadrement des élèves les plus jeunes ou à besoins éducatifs particuliers, circulation, récréation, etc.).

➔ Consulter la page dédiée du site du ministère : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546

Accueil des élèves et des personnels (1/2)

L'obligation d'instruction s'impose à tous, en classe ou à la maison

La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles

➔ **Après le 18 mai, quatre situations possibles pour les élèves, éventuellement cumulatives :**

- en classe ;
- en étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;

Les cours se déroulent en groupe de 15 élèves maximum dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités définies (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux)

Groupes multi-niveaux possibles pour scolariser des élèves prioritaires dont les cours n'ont pas repris :

➔ les élèves en situation de handicap, décrocheurs ou en risque de décrochage, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation

Accueil des élèves et des personnels (2/2)

Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin.

➔ Ils préviennent l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) ou le chef d'établissement, qui leur indique s'ils continuent de s'occuper de leur classe à distance ou s'ils prennent en charge un groupe d'élèves qui ne peut pas se rendre à l'école pour des raisons de santé.

➔ Ils ne sont pas convoqués pour la pré-reprise.

Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. Les professeurs assurant l'enseignement à distance sont eux aussi à leur domicile.

Les cellules académiques et départementales d'écoute et les « Espaces d'accueil et d'écoute » (EAE) mis en place en lien avec la MGEN (0805.500.005 - 8h30-18-30 du lundi au vendredi) sont maintenus pour l'accompagnement des personnels.

La préparation de la réouverture s'effectue d'abord à distance, elle permet à l'équipe éducative de se former :

- aux règles et consignes sanitaires, avec l'aide des personnels de santé ;
- aux aspects psychologiques de l'accueil des personnels et des élèves.

Le lien à distance entre élèves et professeurs est défini à l'échelle de l'école ou de l'établissement

La pré-reprise des professeurs des écoles a lieu à partir du 11 mai en fonction des circonstances locales à la demande des équipes pédagogiques

Principes pédagogiques

Objectifs

L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il faut éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

Ressources

Des fiches explicitent sur eduscol, niveau par niveau de la maternelle à la 3e, toutes les recommandations et informations pédagogiques (accueil, positionnement, évaluation des acquis, consolidation des apprentissages, attendus de fin d'année…) :
https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html

Deux temps préalables sont nécessaires pour un accompagnement personnalisé de l'élève

- Un temps d'échange avec les élèves pour prendre en compte les dimensions sociales, psycho-affectives et familiales liées à la période de confinement. Une attention sera portée sur les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance
- Un temps de bilan : un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins sera utile. Des éléments de positionnement sont consultables dans la page d'eduscol

Importance du suivi effectif des cours en présentiel pour les élèves qui n'ont pas ou très peu répondu, dans le cadre de la continuité pédagogique

Information des familles

L'information et la communication à l'attention des parents et des élèves sont tout particulièrement indispensables sur l'enseignement à l'école et à la maison

- Une vidéographie sur les principes d'une réouverture : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546
- Des affichettes thématiques sur les règles de fonctionnement à respecter (nettoyage, gestes barrières, récréation, circulation…) : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546
- Une information individuelle sur les modalités de la réouverture et sur la scolarité est délivrée à chaque famille
- Les professeurs et l'équipe éducative contactent les familles pour poursuivre l'enseignement à distance
- Dans chaque académie une équipe dédiée peut répondre aux parents : https://www.education.gouv.fr/continuite-pedagogique-des-cellules-telephoniques-academiques-pour-repondre-aux-familles-303177

Le rôle des familles

Décision de scolarisation de son enfant valable jusqu'au 1er juin

Prise de température de son enfant scolarisé avant le départ pour l'école/le collège

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école/au collège et la famille en informe le directeur d'école / chef d'établissement

Les parents jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation de leurs enfants au respect des règles de fonctionnement et des gestes barrière

Suivi de l'enseignement à distance si l'enfant reste à la maison

- « Ma Classe à la maison » : College.cned.fr
- Dispositif « Devoirs à la maison » (transmission hebdomadaire des devoirs,numérisation des devoirs) :
  ►s'adresser au collège : ce.0421486m@ac-lyon.fr ou téléphone : 04 – 77 – 22 – 03 - 74
- ENT : https://pierre-joannon.cybercolleges42.fr/

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au Collège Pierre Joannon, lors du confinement.

Contexte présidant à sa réouverture :

- Conformément aux directives institutionnelles, l'enseignement en distance a été mis en œuvre, au collège Pierre Joannon, dès la semaine 12. Cette offre de cours, en mode distanciel s'est effectué via la double utilisation du cahier de textes de l' E.N.T ainsi que de sa messagerie
- Face à certaines difficultés, plusieurs articles explicatifs ont été postés en page publique de l' E.N.T. Les personnels administratifs ont effectué un relais de communication entre les familles et les équipes pédagogiques, les référents T.I.C.E .
- Les professeurs ont régulièrement pris contact avec les élèves et les parents exprimant des besoins particuliers. Des cours ont été donnés via l'utilisation de plateformes ou en transmettant aux élèves, des capsules audio/vidéo accompagnant les supports dactylographiés d'enseignement.
- Le plan de suivi de la continuité des apprentissages a été mis en œuvre, par les personnels d'encadrement et le service vie scolaire, dès la fin de la semaine 13.
- A partir de cette date :
  - ► La quasi totalité des élèves dotés en matériel informatique pouvaient se connecter à l' E.N.T
  - ► 2 élèves, enfants d'un parent soignant ont été accueillis, en accord avec leur représentant légal, quotidiennement, 2 heures, au CDI
  - ► Il a été établi une liste d'élèves n'ayant pas de matériel informatique (tablette ou client léger)
  - ► Les parents d'élèves ont été informés hebdomadairement, par le collège des devoirs non rendus par leur enfant, à l'échéance attendue dans chacune des disciplines
- Enfin malgré un prêt de matériel réalisé au bénéfice de 17 familles (soient 22 élèves), opérationnel à la fin de la semaine 15, ainsi qu' une communication régulière avec les représentants légaux ; il est apparu, à l' issue de la semaine 16, que plusieurs élèves étaient en situation de fragilité scolaire.

► En 6ème : 26/101 élèves au total soit 25,74 %

► En 5ème : 38/115 élèves au total soit 33,04 %

► En 4ème : 20/097 élèves au total soit 20,61 %

► En 3ème : 28/096 élèves au total soit 29,16 %

Conformément à la circulaire du 04/05/2020 parue au B.O.E.N N°19, il apparaît primordial de procéder à la réouverture progressive de l'établissement , avec pour objectif, de respecter intégralement le protocole sanitaire afin de rassurer les familles, et de fait, pouvoir scolariser, à nouveau, ces élèves.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au Collège Pierre Joannon, modalités de mise en œuvre de la ré-ouverture :

Décision prise par le maire et le D.A.S.E.N après consultation de la communauté éducative (parents, professeurs)

- Plusieurs réunions de travail ont débuté, depuis le 04/05/2020, afin de :
  - ► Organiser l'accueil des élèves et des personnels
  - ► Rédiger le protocole sanitaire de l'établissement.

- Le calendrier de celles-ci est le suivant :
  - ► Réunion organisationnelle hebdomadaire du 04/05/2020 de 11h00 à 12h45
  - ► G.P.D.S le 06/05/2020 de 09h30 à 11h30
  - ► Réunion Direction/Gestion du 07/05/2020 de 09h00 à 10h30 pour ébauche du protocole sanitaire particulier de l'établissement
  - ► Réunion Direction/Gestion/Vie scolaire du 07/05/2020 de 10h30 à 11h30 pour définition des sens de circulation, des zones d'accueil, des marquages au sol, de la signalétique à apposer, des opérations à effectuer dans les différents lieux et des fournitures à utiliser.
  - ► Conseil pédagogique élargi du 11/05/2020 à partir de 14h30
  - ► Réunion Direction/Gestion du 12/05/2020 de 09h00 à 10h30 pour rédaction finalisée du protocole sanitaire particulier de l'établissement à soumettre aux personnels
  - ► Réunion Direction/Vie scolaire du 13/05/20 de 09h00 à 11h00 pour explicitation de la proposition du protocole de l'établissement, de l' E.D.T proposé, et la Répartition des taches prévisionnelles à effectuer.
  - ► Réunion Direction/Gestion/Vie scolaire du 14/05/2020 de 09h00 à 11h30 pour rédaction finalisée du Flyer explicatif élèves/ parents du protocole sanitaire particulier de l'établissement et Diaporama à passer à chaque groupe-classe, lors de la 1ère séquence d'accueil le 18/05/20
  - ► Réunion le 14/05/20, de 14h30 à 15h45, en distanciel, avec l'équipe pédagogique pour ajustements éventuels sur les documents produits
  - ► CHS – Présentation du protocole sanitaire de l'établissement pour validation le 14/05/20 à 18h00 au réfectoire

- Conformément au courrier académique du 05/05/2020 et au mail complémentaire, adressé aux EPLE, le 07/05/2020 à 17h56, le protocole sanitaire de l'établissement et la nouvelle organisation des enseignements seront soumis, à la consultation des membres du conseil d'administration, et ce pour avis, en application de l'article R421-3 : Le 14/05/2020 à partir de 18h45.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au Collège Pierre Joannon, modalités de mise en œuvre de la ré-ouverture :

Consultation des parents pour exprimer leur choix de scolariser ou non leur enfant :

Le chef d'établissement a adressé, le 02/05/2020, aux parents de 6ème et de 5ème, via la messagerie de l' E.N.T (avec alerte SMS) :

- Un courrier explicatif relativement aux dispositions sanitaires et organisationnelles initialement prévues,
- Un sondage individuel d'intention concernant la possibilité éventuelle d'accueillir des élèves au sein du collège avec le consentement des familles.

Ce sondage était à remettre au plus tard le 06/05/2020.

En faisant la synthèse des retours documentaires et des listes des élèves décrocheurs par niveau, il a été pris, en réunion du G.P.D.S, la décision de relancer téléphoniquement les familles des élèves les plus en fragilité et n'ayant pas répondu. Les appels ont débuté le 07/05/2020.

Information individuelle des familles :

- Les familles ont accès à toutes les informations générales via page publique de l'E.N.T . La rubrique « Infos Parents/ Élèves » est consultable sans avoir recours à la saisie de code ou d'identifiant. A cet effet, le protocole sanitaire de l'établissement sera mis en ligne le 14/05/2020 à l'issue du conseil d'administration.
- Les familles sont alertées par SMS afin d'aller consulter la messagerie de leur enfant et accéder ainsi à des informations plus personnalisées (nouveau sondage d'intention et courrier, EDT, documents d'accompagnement etc.)

Quand ré-ouvre le collège ? Le 18/05/2020 à 08h00 ou 09h00 (fonction de l'emploi du temps des élèves)

Classes/élèves concerné(e)s

Au 09/05/2020, il apparaît que le collège accueillera le 18/05/2020 :

► 22 élèves non ULIS soit 2 groupes de 6ème ► 15 élèves non ULIS soit 2 groupes en 5ème ► 5 élèves en ULIS soit 1 groupe

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au collège Pierre Joannon - Modalités pratiques de la réouverture

Au niveau de l' E.D.T – 2 à 3 périodes distinctes peuvent être dissociées par anticipation. Voici une proposition pouvant permettre de respecter l'effectif maximal de 100 élèves en présence :

PÉRIODES SEMAINES	P 01 SEMAINES 21 ET 22	P02 SEMAINES 23 A 25	P03 SEMAINES 25 A 27
GROUPES – CLASSES EN PRÉSENTIEL	2 GROUPES 6EME (A/B) 2 GROUPES 5EME (A/B) 1 GROUPE ULIS 6ULISAB	ACCUEIL POSSIBLE EN PRÉSENTIEL LES L/M/J/V MATIN SANS ALTERNANCE : 3 A 4 GROUPES 6EME (A/B/C/D) 3 A 4 GROUPES 5EME (A/B/C/D) 2 GROUPES ULIS ACCUEIL POSSIBLE EN PRÉSENTIEL 2 FOIS/SEMAINE(*) : 2 GROUPES 4EME EN AIDE AUX DEVOIRS / ATTENDUS FIN 4EME 2 GROUPES 3EME EN AIDE AUX DEVOIRS / ATTENDUS FIN 3EME	ACCUEIL POSSIBLE EN PRÉSENTIEL LES L/M/J/V MATIN AVEC REPRISE DE LA STRUCTURE 2019 – 2020 MAIS AVEC ALTERNANCE JOURNALIÈRE : 5 GROUPES GR1 6EME /5 GROUPES GR2 6EME 5 GROUPES GR1 5EME /5 GROUPES GR2 5EME 1 GROUPE ULIS ACCUEIL POSSIBLE EN PRÉSENTIEL 2 FOIS/SEMAINE(*) : 4 GROUPES 4EME EN AIDE AUX DEVOIRS / ATTENDUS FIN 4EME 4 GROUPES 3EME EN AIDE AUX DEVOIRS / PRÉPARATION 2DNE GT
MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT 6EME/5EME	EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL(**) LES COURS SONT IDENTIQUES VOIR ATTENDUS FIN DE 6EME ET 5EME	EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL(**) LES COURS SONT IDENTIQUES VOIR ATTENDUS FIN DE 6EME ET 5EME	EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL(**) LES COURS SONT IDENTIQUES VOIR ATTENDUS FIN DE 6EME ET 5EME
MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT 4EME/3EME	DISTANCIEL	DISTANCIEL MAIS AVEC RETOUR DES ÉLÈVES EN FRAGILITÉ	DISTANCIEL MAIS AVEC RETOUR DES ÉLÈVES EN FRAGILITÉ ET ACCUEIL DES ÉLÈVES DE 3EME SOUHAITANT INTÉGRER 2GT

(*) Si décision gouvernementale en ce sens

(**) Les cours en distanciel sont accessibles par le cahier de textes de Cybercollège – Par conséquent l'appel des élèves étant en cours au collège s'effectue au moyen du relevé des absences et des retards noté sur un billet de vie scolaire.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au collège Pierre Joannon - Modalités pratiques de la réouverture

Principes organisationnels et E.D.T des groupes – classes :

- Dans une journée de classe, il existe 2 cadencements possibles concernant le placement des cours et des récréations :

  a) Pour des questions de gestion de flux de circulation des élèves, l' EDT prévoit des arrivées et départs successifs pouvant se gérer sur des pas horaires de 15 à 10 minutes entre chaque groupe classe.

  b) De la même façon les temps de récréations de mi matinée et après midi sont déterminée par l' EDT en prévoyant une succession possibles de récréation :

  - de mi-matinée pouvant se positionner sur les intervalles suivants : 09h50 – 10h05 / 10h20 – 10h35 (cours d'1h20 débutant à 09h00) / 10h50 – 11h05.

  - de mi- après-midi pouvant se positionner sur les intervalles suivants : 13h55 – 14h10 / 14h20 – 14h35 (cours d'1h20 débutant à 13h00) / 14h50 – 15h05.
- Aux heures d'entrée de sortie du collège, soit en début et en fin de demi-journées, les élèves accèdent respectivement directement à leur salle ou au portail central, par le cheminement prévu sans passer par la cour de récréation.
- Aux heures des récréations (début et fin), chaque groupe classe emprunte le cheminement qui lui a été attribué et explicité.

Principes organisationnels et Lieux occupés par les élèves:

- Chaque groupe classe a une salle banalisée dédiée. Dès lors que les enseignements n'imposent pas le recours à une salle spécialisée, ce sont les personnels qui se déplacent.
- L'effectif du groupe associé à sa salle banalisée permet de respecter la contrainte de 4m^2/personne
- Les tables sont disposées de façon à respecter le rayon d'un mètre de distance entre chaque élève
- Chaque table est étiquetée du nom et prénom de l'élève utilisateur
- Le choix des salles doit permettre d'organiser des flux de circulation différents entre les groupes afin de limiter les croisements
- Lorsqu'un groupe-classe est amené à utiliser une salle spécialisée, alors les mobiliers et équipements de la salle spécialisée doivent être désinfectées avant l'arrivée d'un autre groupe-classe.
- Les élèves, déjeunant sur place, occupent la salle de permanence pour les temps d'attente ou d'étude. Dans cette salle, ils occupent une table étiquetée à leur nom et prénom.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au collège Pierre Joannon - Modalités pratiques de la réouverture

Organisation de la vie scolaire :

- Les élèves se désaltèrent, au collège, en utilisant leur propre bouteille d'eau courante
- Les élèves empruntent à leur entrée et à leur sortie de l'établissement, le portail central.
- En raison de la difficulté actuelle de se doter localement d'un thermomètre à usage médical, les élèves bénéficient, à leur entrée dans l'établissement,d'un contrôle de leur température corporelle, par l'utilisation d'un thermomètre sans contact. En cas de température supérieure à 37,8°C, l'élève est isolé de ses camarades et ses parents sont prévenus afin qu'ils puissent venir le chercher le plus rapidement possible. Les personnels mobilisés à l'accueil des élèves présents et à ce contrôle de température distribuent aux élèves, une dose de gel hydroalcoolique et un masque si l'élève n'en porte pas.
- Les parents, souhaitant que leur enfant déjeune sur place, doivent :

  a) en avoir informé l'établissement sur le sondage d'intention,

  b) munir leur enfant d'un panier repas ou avoir fait, auprès de l'assistante sociale, une demande d'aide de fonds social auprès de l'établissement pour la fourniture d'un repas.
- Le service de restauration étant ouvert, les élèves déjeunant sur place au le restaurant scolaire. Une table est réservée, à chaque élève, pour son temps de repas et désinfectée entre chaque utilisation.Les distances de sécurité entre chaque mobilier sont respectées.
- Les élèves et les personnels, au cours de tous leurs déplacements et stationnements, doivent respecter les gestes barrière (notamment le port du masque) et les principes de distanciation physique.

  A cet effet :

  a) est interdite, l'utilisation des tables et bancs d'extérieur. Les bancs seront bâchés afin de les rendre non utilisables.

  b) est mis en œuvre un plan de cheminement des adultes et des élèves lors des déplacements en groupe – classe. Un plan de circulation est établi, affiché et visible par tous les usagers.

  c) une organisation dédiée au passage des élèves aux toilettes, lors des récréations. Celle-ci est affichée et explicitée aux élèves et elle fait l'objet d'une signalétique dédiée.
- Au cours du temps d'accueil, les élèves reçoivent une explicitation détaillée mais synthétique et illustrée des principes du protocole sanitaire les concernant. Un flyer explicatif est communiqué via le carnet de liaison avec la date de mise à disposition inscrite dans les pages « Correspondance avec la Famille »

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au collège Pierre Joannon - Modalités pratiques de la réouverture

L'occupation des locaux et l'utilisation de leurs équipements – L'application des mesures d'hygiène, de désinfection et de distanciation.

Principes Généraux :

- Tous les locaux et leurs équipements et mobiliers, sont désinfectés au moins 1 fois par jour, et ce avant toute utilisation par un groupe – classe.
- Tous les locaux et espaces de circulation intérieurs sont aérés au minimum 4 fois par jour (en début et en fin de demi-journée)
- Les pièces comportant des revêtements au sol moquettés sont fermés aux élèves et aux personnels
- Les boutons poussoirs des distributeurs sont désinfectés après chaque récréation

1- Applications relativement aux locaux et aux équipements dédiés à une utilisation simultanée des personnels et des élèves :

a) Avant toute occupation du lieu par un groupe-classe, la salle ainsi que ces équipements et mobiliers sont nettoyés.

b) En début de demi-journée ou à l'issue d'un temps de récréation, le professeur (y compris le professeur documentaliste) s'étant préalablement nettoyé les mains et portant un masque :

- accueille ses élèves sur le pas de sa porte ouverte, muni d'un flacon de gel hydroalcoolique pour distribution à chaque élève,
- positionnés en file d'attente, les élèves respectent les distances minimales à l'aide au sol.
- les élèves entrent en classe et rejoignent leur place attribuée et étiquetée dans leur ordre alphabétique (sauf dans l'espace documentation) et en se conformant au sens directionnel donné par l'enseignant (méthode LIFO = Last In / First Out = Dernier Entré / Premier Sorti).

c) Pour faire cours sereinement, le professeur ferme la porte de sa classe.

d) Si le cours se termine avant une récréation, le professeur occupant une salle de classe :

- gère le départ successif de ses élèves de sa salle de classe,
- aère cet espace.

e) dans l'espace documentation (salle 103) , les élèves sont accueillis par le professeur documentaliste qui effectue, à chaque fin d'heure, après chaque occupation des lieux par des élèves, un nettoyage au virucide des mobiliers précédemment utilisés par les élèves

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au collège Pierre Joannon - Modalités pratiques de la réouverture

L'occupation des locaux et l'utilisation de leurs équipements – L'application des mesures d'hygiène, de désinfection et de distanciation.

Principes Généraux :

- Tous les locaux et leurs équipements et mobiliers, sont désinfectés au moins 1 fois par jour, et ce avant toute utilisation par un groupe – classe.
- Tous les locaux et espaces de circulation intérieurs sont aérés au minimum 4 fois par jour (en début et en fin de demi-journée)

2 – Les locaux et les équipements dédiés exclusivement aux personnels :

- Sont protégés par un dispositif en plexiglas, les postes de travail suivants :

  - le secrétariat de direction,

  - le secrétariat d'intendance,

  - le bureau de la Conseillère Principale d' Éducation,

  - le bureau de l'infirmière scolaire,

  - le C.D.I déplacé en salle 103 (pour cause de revêtement de sol moquette)

  - le bureau de l'Assistante sociale et de la psychologue scolaire.
- La salle des professeurs s'étend désormais sur la salle 101. L'aménagement mis en place tient compte des impératifs de distanciation sociale. Comme dans chacune des salles, sont mis à disposition des usagers adultes, des kits ménagers comprenant notamment des gants.
- La salle de reprographie reste en accès libre ; à charge pour ses occupants, de respecter les gestes barrière et les préconisations de désinfection régulière des matériels utilisés.
- Un service hebdomadaire de reprographie des cours pour les élèves poursuivant leur scolarité en distanciel est planifié est assuré par des personnels volontaires. Afin d'éviter un nombre trop important de personnes dans cet espace, les professeurs peuvent adresser, par mail, et pour leurs séquences sur place, leur demande de duplication au secrétariat de direction.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au collège Pierre Joannon - Modalités pratiques de la réouverture

L'occupation des locaux et l'accueil des visiteurs - L'application des mesures d'hygiène, de désinfection et de distanciation.

1 – L'accueil des parents d'élèves et des élèves dans le cadre des entretiens éducatifs, ou d'orientation, ou d'inscription.

- L'accueil des parents d'élèves accompagnés de leur enfant, ne s'effectue que sur rendez-vous. Les entretiens se déroulent obligatoirement dans une pièce permettant de respecter les règles de distanciation.
- Avant chaque rendez-vous, les mobiliers utilisés sont nettoyés. De même, un nouveau nettoyage des mobiliers utilisés, est effectué après toute occupation.
- Les personnels, les parents d'élèves présents et leur enfant sont tenus de porter un masque durant tout l'entretien.
- Si des documents doivent être signés, les personnels tout comme les parents, portent des gants afin de réaliser cette tâche.

2 – Le déroulement des réunions et des instances.

- Dans la mesure du possible, le déroulement des réunions et des instances s'effectueront en distanciel.
- Néanmoins si certaines d'entre elles doivent se dérouler en présentiel ; alors les membres de ces instances s'étant au préalable déclarés présents, seront accueillis au réfectoire, lieu de leur déroulement.
- Avant chaque instance, les mobiliers utilisés sont nettoyés. De même, un nouveau nettoyage des mobiliers utilisés est effectué après toute occupation.
- Si des documents doivent être signés ; les signataires portent des gants afin de réaliser cette tâche.

3 – L'accueil des transporteurs et/ou des livreurs :

- Tout livreur ou transporteur doit au préalable signaler son passage à la loge de l'établissement.
- Le personnel de loge prévient afin d'assurer la mise en œuvre du contrôle de la réception des biens conformément au protocole sanitaire :
  - soit les personnels du service intendance,
  - soit le personnel de cuisine.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Au collège Pierre Joannon - Modalités pratiques de la réouverture

L'occupation des locaux et la communication / les affichages. www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546https://https://

1- La communication en mode distanciel, d'informations aux élèves et aux familles s'effectue :

- Via la page publique de l' E.N.T et sa messagerie,
- Par SMS,
- Le carnet de liaison de l'élève (lorsque ce dernier participe sur une partie du temps scolaire à des cours en présentiel)

2- Quelque soit la date de retour au collège d'un élève, ce dernier bénéficie comme tous les élèves de son groupe-classe :

- D'un temps d'accueil dédié à l'explicitation des modalités pratiques de la réouverture, ainsi qu'à une visite des locaux lui permettant de prendre connaissance des différentes signalétiques apposées.
- D'un temps d'écoute dit « de retour »
- De la possibilité de s'entretenir avec l'un des personnels médico-sociaux. Il devra alors en faire la demande auprès de Mme la C.P.E en charge de gérer les rendez-vous.

3- Les affichages en place :

- A l'entrée principale :
  - le Flyer explicatif distribué aux élèves et aux parents concernant l'application du protocole
  - l'affiche procédurale destinée aux transporteurs/livreurs

- Dans les espaces occupés :
  - les tableaux calendaires constatant les services de nettoyage faits, consignant leurs dates et horaires respectifs.
  - les fiches du protocole réalisées à l'attention des personnels intitulées : « Recommandations aux professeurs » et « Grands principes du nettoyage »

- Aux portes des espaces occupés :
  - les fiches du protocole réalisées à l'attention des élèves intitulées : « Face au Coronavirus les bons gestes à adopter» et « Mettre et porter son masque»
  - les fiches explicatives internes concernant le nettoyage, l'aération des espaces et la mise à disposition des kits ménagers avec gants

- Dans les espaces de circulation : les fiches du protocole à l'attention des élèves intitulées : « Les règles de circulation dans mon établissement» et « Les règles à respecter dans la cour de récréation.»